



MAIRIE DE SAINT-AULAIRE

54 avenue Robert GOLFIER 19130 SAINT AULAIRE

☎ 05 55 25 01 14 - SIRET 211 918 206 000 15

e-mail : mairie@saint-aulaire-correze.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le six février deux mille vingt-six, s'est réuni à 19h00 en mairie de Saint-Aulaire, sous la présidence de M. Francis BORDAS, Maire de Saint-Aulaire.

Séance : 12.02.2026	PRÉSENTS : Francis BORDAS - Cyril COUMES - Céline HACQUART - Philippe LAIR - Guillaume MALAVAL - Dominique MEYJONADE - Manuela SALINAS - Virginie TAVARES - Éric VIDALIE
Convocation : 06.02.2026	PROCURATIONS : Julien BATY à Francis BORDAS - Vincent FLODERER à Guillaume MALAVAL
En exercice : 15	Nathalie FRAYSSE à Dominique MEYJONADE
Présents : 9	ABSENTS EXCUSÉS : Sabrine CAUTY - Vincent FLODERER - Julien BATY
Votants : 12	Nathalie FRAYSSE - Christophe POUCH
Absents excusés : 5	ABSENTS NON-EXCUSÉS : Bernard SAGE
Absents non-excuses : 1	SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe LAIR
Procurations : 3	

_____ DELIBÉRATIONS _____

Délibération n° DE-2026-02-004

Objet : adoption du P.V de la réunion du conseil municipal en date du 22.01.2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22.01.2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Le conseil municipal est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive. Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'approuver le procès-verbal du 22.01.2026.

VOTE _____ POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération adoptée par le conseil municipal.

_____ Commentaires _____

NÉANT

Délibération n° DE-2026-02-005

Objet : Compte Financier Unique 2025 (C.F.U 2025)

Madame Anne BERTHOMÉ dresse un bilan du Compte Financier Unique 2025.

Monsieur le Maire est invité à sortir de la salle du conseil municipal.

Madame Dominique MEYJONADE, conseillère municipale, propose au conseil municipal de passer au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique MEYJONADE
 délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Francis BORDAS, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		54 410,07	165 060,09		165 060,09	54 410,07
Opérations de l'exercice	657 500,89	700 126,25	187 191,80	359 238,52	844 692,69	1 059 364,77
TOTAUX	657 500,89	754 536,32	352 251,89	359 238,52	1 009 752,78	1 113 774,84
Résultats de clôture		97 035,43		6 986,63		104 022,06
Restes à réaliser			82 044,46	32 990,00	82 044,46	32 990,00
TOTAUX CUMULES	657 500,89	754 536,32	434 296,35	392 228,52	1 091 797,24	1 146 764,84
RÉSULTATS DEFINITIFS		97 035,43	42 067,83			54 967,60

VOTE _____ POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération adoptée par le conseil municipal.

Commentaires _____

NÉANT

Délibération n° DE-2026-02-006

Objet : affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U 2025)

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique 2025, considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté	165 060.09
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	
Résultat de l'exercice	172 046.72
Résultats antérieurs	165 060.09
Solde d'exécution cumulé	6 986.63
RESTES A RÉALISER au 31 DÉCEMBRE	
Dépenses	82 044.46
Recettes	32 990.00
Solde des restes à réaliser	-49 054.46
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé	6 986.63
Rappel du solde des restes à réaliser	-49 054.46
Besoin de financement de l'investissement	-42 067.83
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	42 625.36
Résultat antérieur	54 410.07
Total à affecter	97 035.43
DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture de besoin de financement de l'investissement	-42 067.83
Affectation complémentaire en réserves	0.00
Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	54 967.60

VOTE _____ POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération adoptée par le conseil municipal

Commentaires _____

NÉANT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 2 307.00 euros au titre de l'année 2026.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée)
- ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

_____ VOTE _____ POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

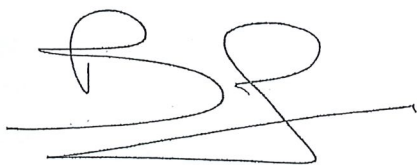
Délibération adoptée par le conseil municipal

_____ Commentaires _____
NÉANT

_____ QUESTIONS DIVERSES _____

NÉANT

Le Maire,
Francis BORDAS



Le secrétaire,
Philippe LAIR

